



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS

N°74-2019-177

PUBLIÉ LE 25 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## **74\_DDCS\_Direction départementale de la cohésion sociale de Haute-Savoie**

74-2019-09-17-005 - arrêté n°DDCS/PPSJ/2019-0237 portant modification de la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations (6 pages) Page 4

## **74\_DDT\_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie**

74-2019-09-18-003 - Arrêté n° DDT-2019-1473 du 18 septembre 2019 portant approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des grandes infrastructures de transports terrestres nationales en Haute-Savoie pour la période 2019-2023 (3e échéance) (2 pages) Page 11

## **74\_Präf\_Präfecture de Haute-Savoie**

74-2019-05-24-010 - AP CAB-BRCE-2019-009 attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale aux élus et aux agents des collectivités territoriales - Promotion du 14 juillet 2019 (4 pages) Page 14

74-2019-07-29-012 - AP CAB-BRCE-2019-015 attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale aux agents de la ville d'Annecy et du Grand Annecy - Promotion du 14 juillet 2019 (2 pages) Page 19

74-2019-07-29-011 - AP CAB-BRCE-2019-016 attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale aux agents du CHS de la Savoie, du conseil départemental du Val de Marne, de l'OPH d'Ugine et des mairies de Divonne-les-Bains et Vigneux-sur-Seine - Promotion du 14 juillet 2019 (2 pages) Page 22

74-2019-09-17-002 - Arrêté préfectoral N° PREF DRCL BCLB-2019-0039 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy, à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 (3 pages) Page 25

74-2019-09-17-003 - Arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2019-0040 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020. (3 pages) Page 29

74-2019-09-18-001 - Arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2019-0041 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée verte, à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 (3 pages) Page 33

74-2019-09-18-002 - Arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2019-0042 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération "Thonon Agglomération" à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 (4 pages) Page 37

74-2019-09-19-002 - Arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2019-0043 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Fier et Usse à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 (3 pages) Page 42

74-2019-09-19-003 - Arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2019-0044 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Arve et Salève à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020. (3 pages)

Page 46

74-2019-09-19-004 - Arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2019-0045 du 19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Annemasse les Voirons-Agglomération, à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 (3 pages)

Page 50

74\_DDCS\_Direction départementale de la cohésion sociale  
de Haute-Savoie

74-2019-09-17-005

arrêté n°DDCS/PPSJ/2019-0237 portant modification de la  
liste départementale des mandataires judiciaires à la  
protection des majeurs et des délégués aux prestations





PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction Départementale de  
la Cohésion Sociale

Annecy, le

17 SEP. 2019

Pôle Politiques Solidaires,  
Jeunesse et Sports

LE PREFET DE LA HAUTE SAVOIE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Références : FB/MPF

**ARRÊTÉ n° DDCS/PPSJ/2019/0237**

**Portant modification de la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret n°2016-1896 du 27 décembre 2016 portant diverses dispositions relatives aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

VU le décret n°2016-1898 du 27 décembre 2016 introduisant les nouvelles modalités d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, à titre individuel,

VU l'arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2019-009 du 11 mars 2019 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDCS/PPSJ/2019-0012 du 18 janvier 2019 fixant la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations ;

VU les désignations de Mme FAUQUET Mathilde, en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, préposée d'établissement à l'Hôpital ANDREVE TAN et à l'HOPITAL de REIGNIER en remplacement de Mme ROUSSEAU Jessy ;

VU la désignation en date du 25 juillet 2019 par l'Hôpital Andrevetan et la désignation en date du 1<sup>er</sup> août 2019 par l'Hôpital Local de Reignier de Mme Mathilde FAUQUET, en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, préposée d'établissement ;



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

SUR proposition de Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale

### ARRETE

#### **Article 1**

Liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par :

- les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial et auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice,
- toute personne physique souhaitant avoir recours à un mandataire judiciaire à la protection des majeurs ou service mandataire aux fins d'établir un mandat de protection future.

Conformément aux articles L.471-2 du code de l'action sociale et des familles, cette liste comprend :

- 1 - les services mentionnés au 14° et 15° du 1 de l'article L.312-1 dudit code,
- 2 - les personnes agréées au titre de l'article L.472-1,
- 3 - les personnes désignées dans la déclaration prévue à l'article L.472-6.

Les personnes inscrites sur cette liste prêtent serment dans les conditions définies par l'article R.471-2 du code de l'action sociale et des familles (modifié par Décret n°2011-936 du 1<sup>er</sup> août 2011).

La liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs est ainsi établie pour le département de la Haute Savoie :

### TRIBUNAL D'ANNEY

#### **1) Les services mentionnés au 14° du 1 de l'article L.312-1 du CASF**

- Association Tutélaire de Majeurs Protégés (A.T.M.P.), 3 rue du Kiosque – BP 30047 74962 Cran Gevrier,
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 74), 3 rue Léon Rey-Grange – BP 1033 74966 Meythet Cedex,

#### **2) Personnes Physiques agréées au titre de l'article L. 472-1 du CASF**

- M. BAFFET Eric, BP 120 PDC1 74320 Sevrier,
- Mme BONTAZ Stéphanie, 1066 route de la Fretallaz 74370 St Martin Bellevue,
- M. BRONDEX Lucien, boîte postale 30054, 74802 La Roche sur Foron cedex,
- Mme CARDINET Amandine, 3 rue de Nemours 74960 Meythet,
- Mme CANESSE Laetitia, 4550 route d'Albertville, BP 112, 74320 Sevrier,
- Mme CREPIN Marie-Christine, BP 7 74210 Doussard,
- M. FAUQUET Jérôme, Cabinet Tutélaire Jérôme Fauquet, BP 501 74014 Annecy Les Fins,
- Mme FETRE Ekatarina, B.P. 70053, 74501 Evian Cedex,



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

- Mme GALTIER Bénédicte, BP 12 – 73401 Ugine cedex,
- Mme JAYER Nicole, BP 14 74290 Veyrier du Lac,
- M. LE CHAUX Bernard, BLC74, mandataire judiciaire – BP50016 74131 Bonneville cedex,
  
- Mme MESNIL Virginie, Rés. Horizon 180, 615 route du Président Lavy 74370 Argonay,
- M. MONTESSUIT Jean-Pierre, BP 50047, 74802 La Roche sur Foron,
- Mme MOREAU Annie, 42 rue du Château 74250 Peillonex,
- M. PIGNOT Jacques, BP 14 74930 Reignier,
- Mme PINSON Lydie, Cabinet Pinson – BP 809 74016 Annecy Cédex,

### **3) les personnes désignées dans la déclaration prévue à l'article L.472-6**

- Mme TASSET Sandrine : Centre Hospitalier 74150 Rumilly : du service de soins, des EHPAD Résidence de Beaufort, Résidence Les Coquelicots et de l'USLD Résidence Les Cèdres,
- Mme MILLON Patricia - Mme TERRIER Brigitte : Service des Majeurs Protégés du Centre Hospitalier Annecy Genevois 74370 Epagny Metz-Tessy, du Pôle de Santé Mentale du Centre Hospitalier Annecy Genevois, de l'EHPAD Résidence St François à Annecy, de l'Unité de Soins de Longue Durée « La Tonnelle » à Seynod,
- Mme MOULINIER, Centre Arthur Lavy 74570 Thorens Glières,

## TRIBUNAL DE BONNEVILLE

### **1) Les services mentionnés au 14° du 1 de l'article L.312-1 du CASF**

- Association Tutélaire de Majeurs Protégés (A.T.M.P.) 3 rue du Kiosque – BP 30047 74962 Cran Gevrier,
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 74), 3 rue Léon Rey-Grange – BP 1033 74966 Meythet Cedex,

### **2) Personnes Physiques agréées au titre de l'article L. 472-1 du CASF**

- M. BAFFET Eric, BP 120 PDC1 74320 Sevrier,
- Mme BONTAZ Stéphanie, 1066 route de la Fretallaz 74370 St Martin Bellevue,
- M. BRONDEX Lucien, boîte postale 30054, 74802 La Roche sur Foron cedex,
- Mme CANESSE Laetitia, 4550 route d'Albertville, BP 112, 74320 Sevrier,
- Mme DESAILLOUD Lorène, 164 chemin des Champs 74310 Les Houches,
- M. LE CHAUX Bernard, BLC74, mandataire judiciaire – BP50016 74131 Bonneville cedex,
- Mme FETRE Ekatarina, B.P. 70053, 74501 Evian Cedex,
- Mme GALTIER Bénédicte, BP 12 – 73401 Ugine Cedex,
- Mme MESNIL Virginie, Rés. Horizon 180, 615 route du Président Lavy 74370 ARGONAY



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

- M. MONTESSUIT Jean Pierre, BP 50047, 74802 La Roche sur Foron,
- Mme MOREAU Annie, 42 rue du Château 74250 Peillonex,
- M. PIGNOT Jacques, BP 14 74930 Reignier,

### **3) Personnes désignées dans la déclaration prévue à l'article L.472-6 du CASF**

- Mme BERTHET Gisèle, Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM), 530 rue de la Patience 74800 La Roche sur Foron,
- Mme FAUQUET Mathilde : Hôpital Andrevetan à La Roche,
- M. MENIER Pascal : Centre Hospitalier Alpes Léman, Findrol à Contamines sur Arve, Maison Peterschmitt à Bonneville, Résidence Les Corbattes à Marnaz,
- M. MARA Gérard : Hôpital Dufresne-Sommeiller à La Tour,
- Mme Tiphaine CASTEL, Hôpital Dufresne-Sommeiller à La Tour,

## TRIBUNAL D'ANNEMASSE

### **1) Les services mentionnés au 14° du 1 de l'article L.312-1 du CASF**

- Association Tutélaire de Majeurs Protégés (A.T.M.P.), 3 rue du Kiosque – BP 30047 74962 Cran Gevrier,
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 74), 3 rue Léon Rey-Grange – BP 1033 74966 Meythet Cedex,

### **2) Personnes Physiques agréées au titre de l'article L. 472-1 du CASF**

- M. BAFFET Eric, BP 120 PDC1 74320 Sevrier,
- Mme BONTAZ Stéphanie, 1066 route de la Fretallaz 74370 St Martin Bellevue,
- Mme CANESSE Laetitia, 4550 route d'Albertville, BP 112, 74320 Sevrier,
- Mme DUPUY Ginette, 75 T rue Chazière 69004 Lyon,
- Mme FETRE Ekatarina, B.P. 70053, 74501 Evian Cedex,
- Mme GALTIER Bénédicte, BP 12 - 73401 Ugine Cedex ,
- Mme HUBERLANT Catherine, BP 43, 74501 Evian Cedex,
- M. LE CHAUX Bernard, BLC74 Mandataire Judiciaire – BP 50016 74131 Bonneville cedex,
- Mme MESNIL Virginie, Rés. Horizon 180, 615 route du Président Lavy 74370 Argonay
- M. MONTESSUIT Jean Pierre, BP 50047, 74802 La Roche sur Foron,
- Mme MOREAU Annie, 42 rue du Château 74250 Peillonex,
- Mme PINSON Lydie, Cabinet Pinson – BP 809 74016 Annecy Cédex,
- M. PIGNOT Jacques, BP 14 74930 Reignier,
- Mme ROUXEL Nathalie, 50 chemin des Champs Garin 74420 Habère-Lullin,
- M. WANERT Michel, 43 impasse d'Oliot 74800 La Roche sur Foron,

### **3) Personnes désignées dans la déclaration prévue à l'article L.472-6**



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

- Mme FAUQUET Mathilde : Hôpital Local 74930 Reignier,
- M. MENIER Pascal : Centre Hospitalier Alpes Léman, Findrol 74130 Contamines sur Arve, de EHPAD Résidence des Edelweiss à Ambilly,
- Mme VILLETTE Geneviève : Hôpital Sud Léman Valserine – 1 rue Amédée de Savoie 74164 Saint Julien en Genevois,

### TRIBUNAL DE THONON LES BAINS

#### 1) Les services mentionnés au 14° du 1 de l'article L.312-1 du CASF

- Association Tutélaire de Majeurs Protégés (A.T.M.P.), 3 rue du Kiosque – BP 30047 74962 Cran Gevrier,
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 74), 3 rue Léon Rey-Grange – BP 1033 74966 Meythet Cedex,

#### 2) Personnes Physiques agréées au titre de l'article L. 472-1 du CASF

- M. BAFFET Eric, BP 120 PDC1 74320 Sevrier,
- Mme BONTAZ Stéphanie, 1066 route de la Fretallaz 74370 St Martin Bellevue,
- Mme CANESSE Laetitia, 4550 route d'Albertville, BP 112, 74320 Sevrier,
- Mme FETRE Ekatarina, B.P. 70053, 74501 Evian Cedex,
- Mme GALTIER Bénédicte, BP 12 - 73401 Ugine Cedex
- Mme HUBERLANT Catherine, BP 43, 74501 Evian Cedex,
- M. LE CHAUX Bernard, BLC74, Mandataire Judiciaire – BP 50016 74131 Bonneville cedex,
- Mme MESNIL Virginie, Rés. Horizon 180, 615 route du Président Lavy 74370 ARGONAY
- M. PIGNOT Jacques, BP 14 74930 Reignier ,
- Mme ROUXEL Nathalie, 50 chemin des Champs Garin 74420 Habère-Lullin,

#### 3) Personnes désignées dans la déclaration prévue à l'article L.472-6

- Mme VUARNET Christine, M. COUDERT Serge : Service des Majeurs Protégés des Hôpitaux du Léman 74200 Thonon les Bains, du Secteur Psychiatrique de St Gingolph à Douvaine et du Secteur de Morzine, de l'EHPAD La Prairie à Thonon les Bains, de l'EHPAD Les Verdannes à Evian les Bains, de l'EHPAD La Lumière du Lac à Thonon,

### Article 2

Liste des délégués aux prestations familiales exerçant à titre habituel les mesures ordonnées par l'autorité judiciaire en application de l'article 375-9-1 du code civil.



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Conformément aux articles L.474-1 du code de l'action sociale et des familles, est ainsi fixée pour le département de la Haute Savoie la liste des délégués aux prestations familiales comprenant les services mentionnés au 15° du 1 de l'article L.312-1 dudit code :

<b>TRIBUNAUX D'ANNECY, DE BONNEVILLE, D'ANNEMASSE ET DE THONON LES BAINS</b>
--

- 1) Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 74), 3 rue Léon Rey-Grange – BP 1033 74966 Meythet Cedex,

### **Article 3**

En application de l'article D.471-1 du code de l'action sociale et des familles, le préfet notifie sans délai aux juridictions intéressées la présente liste et informe les mandataires judiciaires à la protection des majeurs ainsi que les délégués aux prestations familiales de cette notification.

### **Article 4**

L'arrêté préfectoral n° DDCS/PPSJ/2019-0012 du 18 janvier 2019 est abrogé.

### **Article 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la publication.

### **Article 6**

Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le préfet,

74\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Savoie

74-2019-09-18-003

Arrêté n° DDT-2019-1473 du 18 septembre 2019 portant  
approbation du plan de prévention du bruit dans  
l'environnement (PPBE) des grandes infrastructures de  
transports terrestres nationales en Haute-Savoie pour la  
période 2019-2023 (3<sup>e</sup> échéance)



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le **18 SEP. 2019**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Direction départementale  
des territoires  
Service eau environnement  
Cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie  
mmfcv/sg

**Arrêté n° DDT-2019-1473**

**portant approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des grandes infrastructures de transports terrestres nationales en Haute-Savoie pour la période 2019-2023 (3<sup>e</sup> échéance)**

VU la directive 2002/49/CE du parlement européen et du conseil de l'union européenne du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 572-1 à L 572-11 et R 572-12 à R 572-11 relatifs à l'évaluation, la prévention et la réduction du bruit dans l'environnement ;

VU l'arrêté interministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2018-596 du 16 février 2018 portant approbation des cartes de bruit stratégiques des infrastructures de transports terrestres sur le département de la Haute-Savoie ;

VU le bilan de la mise à disposition du public du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement qui s'est tenue du 8 avril 2019 au 7 juin 2019 ;

**SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;**

**ARRETE**

**Article 1 :** le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des grandes infrastructures de transports terrestres de l'État dans le département de la Haute-Savoie relatif à la troisième échéance -période 2019-2023- est approuvé.



**Article 2** : le plan de prévention du bruit est publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Savoie à l'adresse suivante :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Bruit-des-transports/Directive-europeenne-du-bruit-dans-l-environnement>

Il est également tenu à la disposition du public, sur support papier, au siège de la direction départementale des territoires – service eau-environnement (3 rue Paul Guiton – 74000 Annecy).

**Article 3** : le présent arrêté sera transmis aux gestionnaires du réseau national concédé : AREA, ATMB et à la direction générale de la prévention des risques chargée du rapportage à l'union européenne.

**Article 4** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet implicite.

Il est également possible de saisir la juridiction administrative par le biais du portail « télérecours citoyens », accessible au public à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 5** : Mme la secrétaire générale de la préfecture et M. le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Pierre LAMBERT

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-05-24-010

AP CAB-BRCE-2019-009 attribuant la médaille d'honneur  
régionale, départementale et communale aux élus et aux  
agents des collectivités territoriales - Promotion du 14  
juillet 2019



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture  
Direction du cabinet  
Bureau de la représentation  
et de la communication de l'Etat

Anney, le **24 MAI 2019**

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**ARRETE PREFECTORAL N° 2019-CAB-BRCE-009**

**attribuant la médaille d'honneur régionale départementale et communale  
aux élus et aux agents des collectivités territoriales  
Promotion du 14 juillet 2019**

**VU** le décret 87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;  
**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
**VU** le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;  
**SUR** proposition de Mme la directrice de cabinet ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

**MEDAILLE D'OR**

Madame CLAUDE Josette, Adjointe au Maire (Commune de Ville-la-Grand)

**MEDAILLE DE VERMEIL**

Monsieur LAPERROUSAZ Maurice, Adjoint au Maire (Commune de Ville-la-Grand)  
Monsieur LACROIX Gaston, Maire (Mairie de Publier)

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees4>  
rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Anney cedex  
téléphone: 0450336000 fax:0450529005 courriel: [prefecture@haute-savoie.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-savoie.gouv.fr)  
[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

### **MEDAILLE D'ARGENT**

Monsieur SOCQUET-JUGLARD Joseph, Adjoint au Maire (Commune de Ville-la-Grand)  
Monsieur MERMILLOD Paul, 1er Adjoint (Mairie de la Clusaz)  
Monsieur VITTOZ André, Mairie (Mairie de la Clusaz)  
Madame VIOUD Catherine, Adjoint au Maire (Mairie de Publier)

**ARTICLE 2** : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux agents des collectivités territoriales dont les noms suivent :

### **MEDAILLE D'OR**

Madame LATHUILLE Madeleine, Assistante Maternelle (CCAS de Thônes)  
Monsieur SIMOND Jean-Marc, Agent de maîtrise principal (Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix/Mt-Blanc)  
Monsieur LADARRE Marc, Ingénieur en Chef Hors Classe (Mairie de Chamonix)  
Monsieur MILA René, Technicien principal 1ère cl. (Mairie de Chamonix)  
Madame ORLASSINO Catherine, Adjoint technique principal 1ère cl. (Mairie de Chamonix)  
Monsieur SAINT-DIZIER Eric, Technicien principal 1ère cl. (Mairie de Chamonix)  
Monsieur TOCHET François, Adjoint technique principal 1ère cl. (Mairie de Chatel)  
Monsieur VUARAND Jean-Luc, Technicien principal 1ère cl. (Mairie de Chatel)  
Monsieur DEGEN Eric, Agent de maîtrise principal (Mairie de Cruseilles)  
Monsieur AGUETTAND-PIEMONTAIS Bruno, Technicien principal 1ère cl. (Mairie de la Balme de Sillingy)  
Madame BRESSOUD Eliane, Rédacteur (Mairie de la Chapelle d'Abondance)  
Monsieur ZAPATINI Patrick, Chef de service principal 1ère cl. Police municipale (Mairie de Saint-Jorioz)  
Monsieur RENAND Philippe, Adjoint technique principal 1ère classe (Mairie de Samoëns)  
Madame LAVAL Marie-France, Adjoint d'animation principal 2ème cl. (Mairie de Scionzier)  
Monsieur BEL Thierry, Technicien principal 1ère cl. (Mairie de St-Julien-en-Genevois)

### **MEDAILLE DE VERMEIL**

Madame GALLAY Christine, Assistante Maternelle (CCAS de Thônes)  
Madame MAFFIOLI Colette, Adjoint administratif principal 1ère cl. (CdC de la Vallée de Chamonix - Mt-Blanc)  
Monsieur PERILLAT Bernard, Agent de maîtrise principal (Commune de Ville-la-Grand)  
Madame PERRET Nicole, Agent de maîtrise principal (Commune de Ville-la-Grand)  
Madame PORTIER Martine, Auxiliaire de puériculture principal 1ère cl. (Commune de Ville-la-Grand)  
Madame POUTEAU Marie-Françoise, Agent de maîtrise principal (Commune de Ville-la-Grand)  
Madame BOSIO Murielle, Rédacteur (Léman-Habitat)  
Monsieur DELTOUR Jean-Jacques, Technicien principal 1ère cl. (Léman-Habitat)  
Monsieur MEYNET Pierre, Agent de Maîtrise principal (Léman-Habitat)  
Monsieur STEFF Sylvain, Technicien principal 1ère cl. (Léman-Habitat)  
Monsieur FAGOT Jean-Noël, Conseiller territorial APS principal (Mairie de Chamonix)  
Madame LOCATELLI Liliane, ATSEM (Mairie de Doussard)  
Monsieur PATFOORT Christophe, Garde Champêtre Chef principal (Mairie de la Balme de Sillingy)  
Monsieur AGNELLET Guy, Agent de maîtrise principal (Mairie de la Clusaz)  
Monsieur PERILLAT AMEDEE Didier, Agent de maîtrise principal (Mairie de la Clusaz)  
Monsieur PERRONO Jean-François, Chef de police municipale (Mairie de la Clusaz)  
Madame BARATAY Franceline, Atsem principal 1ère cl. (Mairie de Publier)  
Monsieur FONTANNAZ Laurent, Adjoint administratif principal 1ère cl. (Mairie de Publier)  
Madame MEYNET Elisabeth, Rédacteur principal 2ème cl. (Mairie de Publier)  
Madame SOREZ Fabienne, Rédacteur (Mairie de Publier)  
Madame COURVILLE Brigitte, Auxiliaire de puériculture principal de 1ère cl. (Mairie de Scionzier)



Monsieur ANGELLOZ-NICOUD Michel, Agent de maîtrise principal (Mairie de Sillingy)  
Monsieur JACQUIER Jean-Yves, Technicien (Mairie de Sillingy)  
Monsieur LLAMAS Jean, Agent de maîtrise principal (Mairie de St-Julien-en-Genevois)  
Madame PESSEY-MAGNIFIQUE Madeleine, Rédacteur principal 2ème cl. (Mairie de Thônes)  
Monsieur GUYOT Olivier, Brigadier-chef principal de police municipale (Mairie de Thyez)  
Monsieur GRANDMOTTET Jean-Luc, Ingénieur (Mairie de Villaz)

### MEDAILLE D'ARGENT

Madame CROZ Martine, Adjoint du patrimoine principal 2ème cl. (CdC de la Vallée de Chamonix - Mt-Blanc)  
Madame DUCROZ Marie-Claude, Adjoint administratif 1ère cl. (CdC de la Vallée de Chamonix - Mt-Blanc)  
Monsieur LAMBERSENS Patrick, Agent de maîtrise principal (Communauté de Communes Fier et Ussets)  
Madame BAZIN Martine, Attaché principal (Communauté de Communes Pays du Mt-Blanc)  
Monsieur COMPOIS Lionel, Adjoint technique (Communauté de Communes Pays du Mt-Blanc)  
Monsieur IZOARD Daniel, Directeur Général des Services (Communauté de Communes Pays du Mt-Blanc)  
Monsieur MILICI Pascal, Adjoint technique principal 1ère cl. (Communauté de Communes Pays du Mt-Blanc)  
Monsieur ALLARD Laurent, Adjoint technique principal 1ère cl. (Communauté de Communes Pays du Mt-Blanc)  
Monsieur BOLLON Frédéric, Adjoint technique principal 2ème cl. (Commune de Ville-la-Grand)  
Madame BRUN Pascale, Adjoint technique principal 1ère cl. (Commune de Ville-la-Grand)  
Monsieur CAIRO Augustin, Agent de maîtrise (Commune de Ville-la-Grand)  
Madame CARDINALE Laurence, Adjoint administratif principal 1ère cl. (Commune de Ville-la-Grand)  
Monsieur CASANOVA Jean-Marc, ETAPS principal 1ère cl. (Commune de Ville-la-Grand)  
Madame CHATAGNAT-REIGNEAU Valérie, Adjoint administratif principal 1ère cl. (Commune de Ville-la-Grand)  
Madame DAMOISEAU Marie-Christine, Adjoint administratif principal 1er cl. (Commune de Ville-la-Grand)  
Madame DUPRAZ-FRAIZIER Nadine, Adjoint technique principal 2ème cl. (Commune de Ville-la-Grand)  
Madame JACQUEMOUD Sylviane, Adjoint administratif principal 1ère cl. (Commune de Ville-la-Grand)  
Monsieur JACQUES Bruno, Chef de police municipale (Commune de Ville-la-Grand)  
Monsieur JOSSEROND Jean-François, Agent de maîtrise principal (Commune de Ville-la-Grand)  
Madame LANOVAZ-DETURCHE Valérie, Agent de maîtrise principal (Commune de Ville-la-Grand)  
Madame LEPINAY Sylvie, Auxiliaire de puériculture principal 1ère cl. (Commune de Ville-la-Grand)  
Monsieur NOEL Serge, Agent de maîtrise (Commune de Ville-la-Grand)  
Monsieur PIERRET Régis, Agent de maîtrise principal (Commune de Ville-la-Grand)  
Madame PINGET Christine, Adjoint administratif principal 1ère cl. (Commune de Ville-la-Grand)  
Madame STOECKLIN COQUET Henriette, Agent de maîtrise principal (Commune de Ville-la-Grand)  
Monsieur SUEUR Philippe, Agent de maîtrise principal (Commune de Ville-la-Grand)  
Monsieur PEILLEX Vincent, Adjoint technique principal 1ère cl. (Mairie de Bernex)  
Monsieur BUDRIA Noël, Gardien Brigadier (Mairie de Chamonix)  
Monsieur CARVALHO Laurent, Agent de maîtrise (Mairie de Chamonix)  
Monsieur FERREIRA DA COSTA Christian, Adjoint technique principal 1ère cl. (Mairie de Chamonix)  
Madame SIROP Nathalie, Cadre de santé 2ème cl. (Mairie de Chamonix)  
Madame PARIAT Corinne, Adjoint administratif principal 2ème cl. (Mairie de Chatel)  
Monsieur JOURNAL Ghislain, Adjoint technique principal 1ère cl. (Mairie de Chatel)  
Monsieur VUARAND Hugues, Adjoint technique principal 1ère cl. (Mairie de Chatel)  
Monsieur CHAPUT David, Adjoint technique principal de 1ère cl. (Mairie de Cranves-Sales)  
Monsieur DURET Bruno, Agent de maîtrise principal (Mairie de Cruseilles)  
Madame VAGNOUX Catherine, Adjoint administratif principal 1ère cl. (Mairie de Cruseilles)  
Madame DECARROZ Karine, Rédacteur (Mairie de Faverges-Seythenex)  
Madame DUMAS Anne, Adjoint technique (Mairie de Faverges-Seythenex)  
Madame AGNELLET Annick, Adjoint administratif principal 1ère cl. (Mairie de la Clusaz)  
Madame BURGAT-CHARVILLON Corinne, Rédacteur principal 2ème cl. (Mairie de la Clusaz)  
Monsieur COLLOMB-CLERC Paul, Educateur APS principal 1ère cl. (Mairie de la Clusaz)

Monsieur MAISTRE Emmanuel, Pisteur secouriste 2ème degré artificier (Mairie de la Clusaz)  
Madame DETRY Christine, Secrétaire de Mairie (Mairie de Le Lyaud)  
Madame BAUD Corine, Adjoint administratif principal 2ème cl. (Mairie de Publier)  
Monsieur DELARUE Christophe, ETAPS principal 2ème cl. (Mairie de Publier)  
Madame GILLET Sandra, Rédacteur principal 2ème cl. (Mairie de Publier)  
Monsieur VANEL Thierry, Adjoint technique (Mairie de Publier)  
Monsieur LEVEQUE Claude, Adjoint technique (Mairie de Samoëns)  
Monsieur NYS Sébastien, Agent de maîtrise principal (Mairie de Samoëns)  
Monsieur PITOIS Franck, Brigadier-chef principal de police municipale (Mairie de Samoëns)  
Madame RIONDEL Christine, Adjoint administratif principal 2ème cl. (Mairie de Samoëns)  
Monsieur LAVERRIERE Pascal, Agent de maîtrise (Mairie de Scientrier)  
Madame DROUET Geneviève, Rédacteur principal 1ère cl. (Mairie de Scionzier)  
Madame JACQUEMOUX Sylvie, Rédacteur principal 1ère cl. (Mairie de Scionzier)  
Monsieur REVILLOD Cédric, Adjoint technique principal 1ère cl. (Mairie de Scionzier)  
Madame FANTINI Cécile, Rédacteur principal 1ère cl. (Mairie de Sillingy)  
Madame DERUETTE Christelle, Adjoint technique principal 1ère cl. (Mairie de St-Julien-en-Genevois)  
Madame RACHEX Gisèle, Adjoint technique principal 1ère cl. (Mairie de Thônes)  
Madame BORTOLI Florence, Adjoint administratif principal 1ère cl. (Mairie de Thyez)  
Madame ROBERT Karine, Animatrice principal (Mairie de Thyez)  
Madame SOLET Catherine, Adjoint technique (Mairie de Thyez)  
Monsieur CHANELIERE André, Agent de maîtrise principal (Mairie de Villaz)  
Madame DELETRAZ Patricia, Atsem 1ère cl. (Mairie de Villaz)  
Madame URIER Valérie, Attaché principal (Mairie de Villaz)  
Madame FAVRE Danielle, Rédacteur (Mairie d'Epagny Metz-Tessy)  
Monsieur BESSON Olivier, Attaché principal (Mairie d'Etrembières)  
Monsieur BOUTEILLER Gylas, Agent de maîtrise (Mairie d'Excenevex)  
Madame DI LUNA Véronique, Adjoint technique principal 2ème cl. (SIVOM Armoy-le-Lyaud)  
Madame GIRARD Mireille, Adjoint administratif principal 1ère cl. (SIVOM Armoy-le-Lyaud)  
Monsieur GAL Brice, Ingénieur Principal (Syane)

**ARTICLE 3** : Mme la secrétaire générale et Mme la directrice de cabinet sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

  
Pierre LAMBERT

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-07-29-012

AP CAB-BRCE-2019-015 attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale aux agents de la ville d'Annecy et du Grand Annecy - Promotion du 14 juillet 2019



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet  
Bureau de la représentation  
et de la communication de l'Etat

Annecy, le **29 JUIL. 2019**

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**ARRETE PREFECTORAL N° 2019-CAB-BRCE-015**

**attribuant la médaille d'honneur régionale départementale et communale  
aux agents de la ville d'Annecy et du Grand Annecy**

**Promotion du 14 juillet 2019**

**VU** le décret 87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

**SUR** proposition de Mme la directrice de cabinet ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux agents dont les noms suivent :

**MEDAILLE D'OR**

Monsieur BERINI Gilles, Agent de maîtrise principal (Mairie d'Annecy)  
Monsieur BLAUBLOMME Jean-Pierre, Agent de maîtrise principal (Mairie d'Annecy)  
Madame DAGAND Fabienne, Adjoint administratif principal de 1e classe, (Mairie d'Annecy)  
Monsieur DOMINGUEZ Michel, Directeur territorial (Mairie d'Annecy)  
Monsieur GILLER François, Ingénieur principal (Mairie d'Annecy)  
Monsieur LAIR Pascal Agent de maîtrise principal (Mairie d'Annecy)  
Madame LE TOULLEC Nadine, Adjoint administratif principal de 1e classe (Mairie d'Annecy)  
Madame SANTOLI Jacqueline, Agent de maîtrise principal (Mairie d'Annecy)  
Madame SCOTTON Martine, Adjointe au Maire (Mairie d'Annecy)  
Monsieur SIRONI Didier, Technicien principal de 1e classe (Mairie d'Annecy)

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>  
rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex  
téléphone : 04 50 33 60 00 fax :04 50 52 90 05 courriel : [prefecture@haute-savoie.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-savoie.gouv.fr)  
[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)



## MEDAILLE DE VERMEIL


Monsieur ALLARD Olivier, Assistant d'enseignement artistique principal 1e classe (Mairie d'Annecy)  
Monsieur BEAUQUIS Jean-Pierre (Grand Annecy)  
Monsieur BOISSERY Laurent, Attaché principal (Mairie d'Annecy)  
Monsieur BOUZIDI Karim, Agent de maîtrise principal (Mairie d'Annecy)  
Madame CHAMI Fatiha, Adjoint administratif principal de 1e classe (Mairie d'Annecy)  
Monsieur DANIELLE Philippe, Adjoint technique principal de 1e classe (Mairie d'Annecy)  
Monsieur DELETRAZ Christophe, Agent de maîtrise principal (Mairie d'Annecy)  
Monsieur FOY Richard, Professeur d'enseignement artistique de classe normale (Mairie d'Annecy)  
Monsieur GRIMAUD Martial, Adjoint administratif principal de 1e classe (Mairie d'Annecy)  
Madame JOGUET-LAURENT Evelyne (Grand Annecy)  
Madame JOSSERAND Patricia, Adjoint administratif principal de 1e classe (Mairie d'Annecy)  
Madame LACOMBE Catherine, Puéricultrice de classe normale (Mairie d'Annecy)  
Madame LEROY Isabelle, Rédacteur principal de 2e classe (Mairie d'Annecy)  
Madame MISSILLIER Annie, Assistante maternelle (Mairie d'Annecy)  
Madame MURE Pascale, Assistant de conservation principal de 1e classe (Mairie d'Annecy)  
Monsieur PRICAZ Thierry, Agent de maîtrise principal (Mairie d'Annecy)  
Monsieur RIVIERE Thierry, Adjoint technique principal de 1e classe (Mairie d'Annecy)  
Monsieur SARIGULYAN Aram, Brigadier-chef principal (Mairie d'Annecy)  
Monsieur TRASBOT Yann, Éducateur APS principal de 2e classe (Mairie d'Annecy)  
Monsieur VANHELMON Eric, Agent de maîtrise principal (Mairie d'Annecy)

## MEDAILLE D'ARGENT

Madame AUCLAIR Sandrine, Adjoint administratif principal de 1e classe (Mairie d'Annecy)  
Madame AVIGNONE Marie-Noëlle (Grand Annecy)  
Madame BAPTISTE Corinne, Auxiliaire de puériculture principal de 1e classe (Mairie d'Annecy)  
Madame BLANDIN Nathalie, Rédacteur (Mairie d'Annecy)  
Monsieur BOISSONNIE Joël, Attaché principal (Mairie d'Annecy)  
Monsieur BOZON-LIAUDET Sébastien (Grand Annecy)  
Madame BOZZETTO Christine, Agent principal ATSEM 1e classe (Mairie d'Annecy)  
Madame CABARETIER Maude, Attaché (Mairie d'Annecy)  
Madame CHAUVIN Haciba, Agent principal ATSEM de 1e classe (Mairie d'Annecy)  
Monsieur CHAVANEL Florian, Adjoint technique principal de 1e classe (Mairie d'Annecy)  
Monsieur DAVAT Jean-Claude (Grand Annecy)  
Madame DELCROIX Marjorie, Rédacteur principal de 1e classe (Mairie d'Annecy)  
Monsieur DRIVET Jean-Marc (Grand Annecy)  
Monsieur FACY Patrick, Brigadier-chef principal (Mairie d'Annecy)  
Madame GRUMEL Frédérique, Assistant de conservation principal de 1e classe (Mairie d'Annecy)  
Madame IMBERT Nathalie, Adjoint administratif principal de 1e classe (Mairie d'Annecy)  
Madame JACQUIN Patricia (Grand Annecy)  
Monsieur JOSSERAND Christophe, Agent de maîtrise principal (Mairie d'Annecy)  
Monsieur LIGER Christophe, Brigadier-chef principal (Mairie d'Annecy)  
Madame MOILLET Marcelle, Adjoint technique principal de 1e classe (Mairie d'Annecy)  
Madame MOLARD Catherine, Adjoint territorial d'animation (Mairie d'Annecy)  
Monsieur MOREIRA-RIVERO Sébastien (Grand Annecy)  
Monsieur MUGNIER Christian, Agent de maîtrise principal (Mairie d'Annecy)  
Madame PARIS Fabienne (Grand Annecy)  
Madame PAVLIC Belinda (Grand Annecy)  
Monsieur PIRON Max, Ingénieur principal (Mairie d'Annecy)  
Madame PROVENZALE Martine, Adjoint administratif principal de 2e classe (Mairie d'Annecy)  
Monsieur ROQUEFORT Lionel, Brigadier-chef principal (Mairie d'Annecy)  
Monsieur SARIGULYAN Philippe, Brigadier-chef principal (Mairie d'Annecy)  
Madame VITTET Carole, Auxiliaire de puériculture principal de 1e classe (Mairie d'Annecy)

**ARTICLE 2** : Mme la secrétaire générale et Mme la directrice de cabinet sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Pierre LAMBERT

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-07-29-011

AP CAB-BRCE-2019-016 attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale aux agents du CHS de la Savoie, du conseil départemental du Val de Marne, de l'OPH d'Ugine et des mairies de Divonne-les-Bains et Vigneux-sur-Seine - Promotion du 14 juillet 2019



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Annecy, le **29 JUIL. 2019**

Direction du cabinet  
Bureau de la représentation  
et de la communication de l'Etat

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**ARRETE PREFECTORAL N° 2019-CAB-BRCE-016**

**attribuant la médaille d'honneur régionale départementale et communale  
aux agents du CHS de la Savoie, du conseil départemental du Val de Marne, de l'OPH d'Ugine  
et des mairies de Divonne-les-Bains et Vigneux-sur-Seine**

**Promotion du 14 juillet 2019**

**VU** le décret 87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

**SUR** proposition de Mme la directrice de cabinet ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux agents dont les noms suivent :

**MEDAILLE D'OR**

Madame BERNARD Catherine, attaché (OPH d'Ugine)  
Monsieur SEGUIN Christian, agent de maîtrise principal (mairie de Vigneux-sur-Seine)

## MEDAILLE DE VERMEIL

Madame DANEL Hélène, rédacteur principal 1ère classe (conseil départemental du Val de Marne)

## MEDAILLE D'ARGENT

Monsieur GAUTIER Lionel, ingénieur hospitalier (CHS de la Savoie)

Monsieur PORTZ Joël, brigadier chef principal de police municipale (mairie de Divonne-les-Bains)

Madame RUAZ Jacqueline, directrice générale adjointe des services (mairie de Divonne-les-Bains)

**ARTICLE 2** : Mme la secrétaire générale et Mme la directrice de cabinet sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Pierre LAMBERT

74\_Pref\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-09-17-002

Arrêté préfectoral N° PREF DRCL BCLB-2019-0039  
constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du  
conseil communautaire de la communauté de communes  
*Arrêté préfectoral N° PREF DRCL BCLB-2019-0039 constatant le nombre et la répartition des*  
*sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes des Sources du Lac*  
**des Sources du Lac d'Annecy, à l'occasion du**  
*renouvellement général des conseils municipaux de mars*  
**2020**





## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Anncyy, le 17 septembre 2019

Bureau des Contrôles de Légalité et Budgétaire

REF: BCLB/EG/LR

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
*Officier de la Légion d'honneur*  
*Officier de l'Ordre National du Mérite*

### **Arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0039**

constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes des Sources du Lac d'Anncyy, à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-6-1;
- VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales;
- VU la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale;
- VU la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération;
- VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral;
- VU la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ;
- VU le décret n° 2012-124 du 30 janvier 2012 relatif à la mise en œuvre de diverses dispositions de la loi du 16 décembre 2010;
- VU le décret n° 2018-1328 du 28 décembre 2018 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-Mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre et Miquelon;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2000-3184 du 28 décembre 2000 portant création de la communauté de communes des Sources du Lac d'Anncyy, modifié;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013298-0009 du 25 octobre 2013 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes des Sources du Lac d'Anncyy, à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014;

Adresse postale : Rue du 30ème Régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 ANNECY CEDEX  
Tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0010 du 24 février 2016 approuvant la modification des statuts de la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy, et notamment son article 5 ;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes de :

- CHEVALINE 26 juillet 2019
- FAVERGES-SEYTHENEX 2 juillet 2019
- GIEZ 24 juin 2019
- LATHUILE 25 juin 2019
- SAINT-FERREOL 30 juillet 2019
- VAL DE CHAISE 30 juillet 2019

se prononçant sur le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire et l'absence de délibération de la commune de DOUSSARD ;

CONSIDERANT l'accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres sur le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy, dans le délai imparti ;

CONSIDERANT de ce fait, que les conditions énoncées à l'article 5211-6-1-I du CGCT sont remplies;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture;

### ARRÊTE

Article 1 : Le nombre total de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy, ainsi que le nombre de sièges attribué à chaque commune membre s'établissent comme suit :

Commune	Nombre de sièges
CHEVALINE	1
DOUSSARD	7
FAVERGES-SEYTHENEX	16
GIEZ	2
LATHUILE	2
SAINT-FERREOL	2
VAL DE CHAISE	3
<b>Nombre total de sièges</b>	<b>33</b>

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'article 5 de l'arrêté préfectoral PREF/DRCL/BCLB-2016-0010 du 24 février 2016 approuvant la modification des statuts de la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy, lequel constatait le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy, à l'occasion des créations des communes nouvelles de Faverges-Seythenex et Val de Chaise.

Il abroge également l'article 6 de l'arrêté préfectoral PREF/DRCL/BCLB-2016-0013 du 22 mars 2016 portant rattachement de la commune nouvelle de Talloires-Montmin à la communauté de communes de la Tournette, lequel constatait le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy à l'occasion du retrait de la commune déléguée de Montmin.

Article 3 : La répartition fixée à l'article 1 du présent arrêté vaut jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux en 2026, sauf en cas d'extension du périmètre de la communauté de communes par l'intégration de plusieurs communes ou la modification des limites territoriales d'une commune membre.

Les variations de la population communale constatées en cours de mandat par des recensements authentifiés ne peuvent avoir pour effet de modifier le nombre de sièges attribués à la commune concernée pour la durée du mandat de l'organe délibérant.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020.

Article 5 :

- Madame la secrétaire générale de la préfecture,
- M. le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Savoie,
- M. le président de la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy,
- Mmes et M. les maires des communes membres de la communauté de communes,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet ,  
La secrétaire générale,

Florence GOUACHE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.



## 74\_Pref\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-09-17-003

Arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2019-0040  
constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du  
conseil communautaire de la communauté de communes  
Pays d'Evian Vallée d'Abondance à l'occasion du  
renouvellement général des conseils municipaux de mars  
2020.

## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Anncsey, le 17 septembre 2019

Bureau des Contrôles de Légalité et Budgétaire

REF: BCLB/CLS

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
*Officier de la Légion d'honneur*  
*Officier de l'Ordre National du Mérite*

### Arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0040

constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020.

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-6-1;
- VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales;
- VU la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale;
- VU la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération;
- VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral;
- VU la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ;
- VU le décret n° 2018-1328 du 28 décembre 2018 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-Mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre et Miquelon;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0087 du 24 novembre 2016 portant fusion de la communauté de communes du Pays d'Evian et de la communauté de communes de la vallée d'Abondance ;
- VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0094 du 14 décembre 2016 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA);
- VU les délibérations des conseils municipaux des communes de :
- ABONDANCE 12 juillet 2019
  - BERNEX 31 juillet 2019
  - BONNEVAUX 21 juin 2019

Adresse postale : Rue du 30ème Régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 ANNECY CEDEX  
Tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

• CHAMPANGES	28 juin 2019
• LA CHAPELLE D'ABONDANCE	26 juin 2019
• CHATEL	20 juin 2019
• CHEVENOZ	21 juin 2019
• EVIAN LES BAINS	1 <sup>er</sup> juillet 2019
• FETERNES	26 juillet 2019
• LARRINGES	2 juillet 2019
• LUGRIN	6 juin 2019
• MARIN	25 juin 2019
• MAXILLY SUR LEMAN	27 juin 2019
• MEILLERIE	20 juin 2019
• NEUVECELLE	11 juillet 2019
• PUBLIER	24 juin 2019
• SAINT GINGOLPH	29 juillet 2019
• SAINT PAUL EN CHABLAIS	9 juillet 2019
• THOLLON LES MEMISES	16 juillet 2019
• VACHERESSE	10 juillet 2019
• VINZIER	24 juillet 2019

se prononçant sur le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire;

CONSIDERANT l'absence de délibération de la commune de NOVEL sur le sujet;

CONSIDERANT l'accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres sur le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance, dans le délai imparti ;

CONSIDERANT de ce fait, que les conditions énoncées à l'article 5211-6-1-I du CGCT sont remplies;

SUR proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture;

### ARRÊTE

Article 1 : Le nombre total de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance, ainsi que le nombre de sièges attribué à chaque commune membre s'établissent comme suit :

Communes	Nombre de sièges
ABONDANCE	2
BERNEX	2
BONNEVAUX	1
CHAMPANGES	2
LA CHAPELLE D'ABONDANCE	2
CHATEL	2
CHEVENOZ	1
EVIAN LES BAINS	11
FETERNES	2
LARRINGES	2
LUGRIN	3
MARIN	2

MAXILLY SUR LEMAN	2
MEILLERIE	1
NEUVECELLE	4
NOVEL	1
PUBLIER	8
SAINT GINGOLPH	1
SAINT PAUL EN CHABLAIS	3
THOLLON LES MEMISES	1
VACHERESSE	1
VINZIER	1
<b>Nombre total de sièges</b>	<b>55</b>

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0094 du 14 décembre 2016 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) .

Article 3 : La répartition fixée à l'article 1 du présent arrêté vaut jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux en 2026, sauf en cas d'extension du périmètre de la communauté de communes par l'intégration de plusieurs communes ou la modification des limites territoriales d'une commune membre.

Les variations de la population communale constatées en cours de mandat par des recensements authentifiés ne peuvent avoir pour effet de modifier le nombre de sièges attribués à la commune concernée pour la durée du mandat de l'organe délibérant.

Article 4 :Le présent arrêté prend effet à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020.

Article 5 :

- Madame la secrétaire générale de la préfecture,
- M. le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Savoie,
- Madame la présidente de la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance,
- Mmes et M. les maires des communes membres de la communauté de communes,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet ,  
La secrétaire générale,

  
Florence GOUACHE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

# 74\_Pref\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-09-18-001

Arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2019-0041  
constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du  
conseil communautaire de la communauté de communes  
de la Vallée verte, à l'occasion du renouvellement général  
des conseils municipaux de mars 2020



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Annecy, le 18 septembre 2019

Bureau des Contrôles de Légalité et Budgétaire

REF: BCLB/CLS

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
*Officier de la Légion d'honneur*  
*Officier de l'Ordre National du Mérite*

### **Arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0041**

constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée verte à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020.

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-6-1;
- VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales;
- VU la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale;
- VU la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération;
- VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral;
- VU la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ;
- VU le décret n° 2012-124 du 30 janvier 2012 relatif à la mise en œuvre de diverses dispositions de la loi du 16 décembre 2010;
- VU le décret n° 2018-1328 du 28 décembre 2018 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-Mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre et Miquelon;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009-3411 du 16 décembre 2009 portant création de la communauté de communes de la vallée verte, modifié;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013301-0006 du 28 octobre 2013 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée verte, à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014;

Adresse postale : Rue du 30ème Régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 ANNECY CEDEX  
Tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

VU les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de :

- BOEGE 2 juillet 2019
- BOGEVE 22 mai 2019
- BURDIGNIN 28 mai 2019
- HABERE-LULLIN 13 juin 2019
- HABERE-POCHE 22 mai 2019
- SAINT-ANDRE-DE-BOEGE 10 mai 2019
- VILLARD-SUR-BOEGE 2 juillet 2019

se prononçant sur le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire;

CONSIDERANT l'absence de délibération de la commune de SAXEL sur le sujet;

CONSIDERANT l'accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres sur le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée verte, dans le délai imparti ;

CONSIDERANT de ce fait, que les conditions énoncées à l'article 5211-6-1-I du CGCT sont remplies;

SUR proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture;

### ARRÊTE

Article 1 : Le nombre total de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée verte, ainsi que le nombre de sièges attribué à chaque commune membre s'établissent comme suit :

Commune	Nombre de sièges
BOEGE	6
BOGEVE	3
BURDIGNIN	2
HABERE-LULLIN	3
HABERE-POCHE	4
SAINT-ANDRE-DE-BOEGE	2
SAXEL	2
VILLARD-SUR-BOEGE	2
<b>Nombre total de sièges</b>	<b>24</b>

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n°2013301-0006 du 28 octobre 2013 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée verte, à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014;

Article 3 : La répartition fixée à l'article 1 du présent arrêté vaut jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux en 2026, sauf en cas d'extension du périmètre de la communauté de communes par l'intégration de plusieurs communes ou la modification des limites territoriales d'une commune membre.

Les variations de la population communale constatées en cours de mandat par des recensements authentifiés ne peuvent avoir pour effet de modifier le nombre de sièges attribués à la commune concernée pour la durée du mandat de l'organe délibérant.

Article 4 :Le présent arrêté prend effet à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020.

Article 5 :

- Madame la secrétaire générale de la préfecture,
- M. le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Savoie,
- M. le président de la communauté de communes de la vallée verte ,
- Mmes et M. les maires des communes membres de la communauté de communes,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet ,  
La secrétaire générale,



Florence GOUACHE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.



74\_Pref\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-09-18-002

Arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2019-0042  
constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du  
conseil communautaire de la communauté d'agglomération  
*Arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2019-0042 constatant le nombre et la répartition des  
sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération "Thonon  
Agglomération" à l'occasion du renouvellement  
général des conseils municipaux de mars 2020*  
Thonon Agglomération à l'occasion du renouvellement  
général des conseils municipaux de mars 2020

## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Anney, le 18 septembre 2019

Bureau des Contrôles de Légimité et Budgétaire

REF: BCLB/CLS

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
*Officier de la Légion d'honneur*  
*Officier de l'Ordre National du Mérite*

### **Arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0042**

constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération » à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ,

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-6-1;
- VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales;
- VU la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale;
- VU la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération;
- VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral;
- VU la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ;
- VU le décret n° 2012-124 du 30 janvier 2012 relatif à la mise en œuvre de diverses dispositions de la loi du 16 décembre 2010;
- VU le décret n° 2018-1328 du 28 décembre 2018 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-Mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre et Miquelon;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0084 du 14 novembre 2016 portant fusion de la communauté de communes du Bas-Chablais et de la communauté de communes des collines du Léman, avec extension à la commune de Thonon-les-Bains ;
- VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0095 du 16 décembre 2016 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération » ,

Adresse postale : Rue du 30ème Régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 ANNECY CEDEX  
Tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

VU	les délibérations des conseils municipaux des communes de :	
	• ALLINGES	8 juillet 2019
	• ANTHY SUR LEMAN	24 juin 2019
	• ARMOY	9 juillet 2019
	• BALLAISON	30 juillet 2019
	• BONS EN CHABLAIS	15 juillet 2019
	• BRENTHONNE	6 août 2019
	• CERVENS	9 juillet 2019
	• CHENS SUR LEMAN	9 juillet 2019
	• DOUVAINE	8 juillet 2019
	• DRAILLANT	12 août 2019
	• EXCENEVEX	22 juillet 2019
	• FESSY	24 juin 2019
	• LOISIN	15 juillet 2019
	• LULLY	10 juillet 2019
	• LYAUD	8 juillet 2019
	• MARGENCEL	27 juin 2019
	• MASSONGY	22 août 2019
	• MESSERY	4 juillet 2019
	• NERNIER	22 juillet 2019
	• ORCIER	2 juillet 2019
	• PERRIGNIER	15 juillet 2019
	• SCIEZ	30 juillet 2019
	• VEIGY FONCENEX	28 juin 2019
	• YVOIRE	15 juillet 2019

se prononçant sur le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire;

CONSIDERANT l'absence de délibération de la commune de Thonon-les-Bains, commune dont la population est supérieure au quart de la population totale des communes membres de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »;

CONSIDERANT de ce fait, qu'il convient de constater l'absence d'accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres sur le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération, dans les conditions définies à l'article L5211-6-1-I du CGCT ;

CONSIDERANT dès lors, qu'en l'absence de tout accord local adopté dans les conditions et délais précités, il est fait application des règles de droit commun fondées sur le principe de la répartition proportionnelle des sièges au sein de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération, en application des modalités prévues à l'article L5211-6-1 II à VI ;

SUR proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture;

### ARRÊTE

Article 1 : Le nombre total de sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération », ainsi que le nombre de sièges attribué à chaque commune membre s'établissent comme suit :

Commune	Nombre de sièges
ALLINGES	2
ANTHY-SUR-LEMAN	1
ARMOY	1
BALLAISON	1
BONS-EN-CHABLAIS	3
BRETHONNE	1
CERVENS	1
CHENS-SUR-LEMAN	1
DOUVAINE	3
DRAILLANT	1
EXCENEVEX	1
FESSY	1
LOISIN	1
LULLY	1
LYAUD	1
MARGENCEL	1
MASSONGY	1
MESSERY	1
NERNIER	1
ORCIER	1
PERRIGNIER	1
SCIEZ	3
THONON-LES-BAINS	22
VEIGY-FONCENEX	2
YVOIRE	1
<b>Nombre total de sièges</b>	<b>54</b>

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0095 du 16 décembre 2016 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération ».

Article 3 : La répartition fixée à l'article 1 du présent arrêté vaut jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux en 2026, sauf en cas d'extension du périmètre de la communauté de communes par l'intégration de plusieurs communes ou la modification des limites territoriales d'une commune membre.

Les variations de la population communale constatées en cours de mandat par des recensements authentifiés ne peuvent avoir pour effet de modifier le nombre de sièges attribués à la commune concernée pour la durée du mandat de l'organe délibérant.



Article 4 :Le présent arrêté prend effet à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020.

Article 5 :

- Madame la secrétaire générale de la préfecture,
- M. le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Savoie,
- M. le président de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
- Mmes et M. les maires des communes membres de la communauté d'agglomération,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet ,  
La secrétaire générale,

  
Florence GOUACHE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

74\_Pref\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-09-19-002

Arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2019-0043  
constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du  
conseil communautaire de la communauté de communes  
Fier et Usses à l'occasion du renouvellement général des  
sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Fier et Usses à  
l'occasion des conseils municipaux de mars 2020



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Annecy, le 19 septembre 2019

Bureau des Contrôles de Légalité et Budgétaire

REF: BCLB/EG/LR

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
*Officier de la Légion d'honneur*  
*Officier de l'Ordre National du Mérite*

### Arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0043

constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Fier et Ussets ,  
à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-6-1;
- VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales;
- VU la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale;
- VU la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération;
- VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral;
- VU la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ;
- VU le décret n° 2012-124 du 30 janvier 2012 relatif à la mise en œuvre de diverses dispositions de la loi du 16 décembre 2010;
- VU le décret n° 2018-1328 du 28 décembre 2018 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-Mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre et Miquelon;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1999 portant transformation du district Fier et Ussets en communauté de communes, modifié;
- VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0016 du 14 mars 2018 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Fier et Ussets , à l'occasion du renouvellement intégral du conseil municipal de la commune de NONGLARD ;

Adresse postale : Rue du 30ème Régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 ANNECY CEDEX  
Tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

VU les délibérations des conseils municipaux des communes de :

- LA BALME-DE-SILLINGY 3 juin 2019
- CHOISY 6 juin 2019
- LOVAGNY 24 mai 2019
- MESIGNY 6 juin 2019
- NONGLARD 27 mai 2019
- SALLENOVES 18 juin 2019
- SILLINGY 1<sup>er</sup> juillet 2019

se prononçant sur le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire;

CONSIDERANT l'accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres sur le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Fier et Usse, dans le délai imparti ;

CONSIDERANT de ce fait, que les conditions énoncées à l'article 5211-6-1-I du CGCT sont remplies;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture;

### ARRÊTE

Article 1 : Le nombre total de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Fier et Usse, ainsi que le nombre de sièges attribué à chaque commune membre s'établissent comme suit :

Commune	Nombre de sièges
LA BALME-DE-SILLINGY	9
CHOISY	4
LOVAGNY	3
MESIGNY	2
NONGLARD	2
SALLENOVES	2
SILLINGY	10
<b>Nombre total de sièges</b>	<b>32</b>

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0016 du 14 mars 2018 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Fier et Usse, à l'occasion du renouvellement intégral du conseil municipal de la commune de NONGLARD .



Article 3 : La répartition fixée à l'article 1 du présent arrêté vaut jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux en 2026, sauf en cas d'extension du périmètre de la communauté de communes par l'intégration de plusieurs communes ou la modification des limites territoriales d'une commune membre.

Les variations de la population communale constatées en cours de mandat par des recensements authentifiés ne peuvent avoir pour effet de modifier le nombre de sièges attribués à la commune concernée pour la durée du mandat de l'organe délibérant.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020.

Article 5 :

- Madame la secrétaire générale de la préfecture,
- M. le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Savoie,
- M. le président de la communauté de communes Fier et Ussets,
- Mmes et M. les maires des communes membres de la communauté de communes,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet ,  
La secrétaire générale,



Florence GOUACHE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

74\_Pref\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-09-19-003

Arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2019-0044  
constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du  
conseil communautaire de la communauté de communes  
Arve et Salève à l'occasion du renouvellement général des  
sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Arve et Salève à  
l'occasion des conseils municipaux de mars 2020.



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Anney, le 19 septembre 2019

Bureau des Contrôles de Légalité et Budgétaire

REF: BCLB/EG/LR

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
*Officier de la Légion d'honneur*  
*Officier de l'Ordre National du Mérite*

### **Arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0044**

constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Arve et Salève, à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-6-1;
- VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales;
- VU la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale;
- VU la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération;
- VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral;
- VU la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ;
- VU le décret n° 2012-124 du 30 janvier 2012 relatif à la mise en œuvre de diverses dispositions de la loi du 16 décembre 2010;
- VU le décret n° 2018-1328 du 28 décembre 2018 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-Mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre et Miquelon;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 93-72 du 9 novembre 1993 portant création de la communauté de communes Arve et Salève, modifié;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013301-0015 du 28 octobre 2013 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Arve et Salève, à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014;

Adresse postale : Rue du 30ème Régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 ANNECY CEDEX  
Tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

VU les délibérations des conseils municipaux des communes de :

• ARBUSIGNY	1 <sup>er</sup> juillet 2019
• ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	6 juin 2019
• LA MURAZ	21 mai 2019
• MONNETIER-MORNEX	23 mai 2019
• NANGY	6 mai 2019
• PERS-JUSSY	2 mai 2019
• REIGNIER-ESERY	9 juillet 2019
• SCIENTRIER	9 mai 2019

se prononçant sur le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire;

CONSIDERANT l'accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres sur le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Arve et Salève, dans le délai imparti ;

CONSIDERANT de ce fait, que les conditions énoncées à l'article 5211-6-1-I du CGCT sont remplies;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture;

### ARRÊTE

Article 1 : Le nombre total de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Arve et Salève, ainsi que le nombre de sièges attribué à chaque commune membre s'établissent comme suit :

Commune	Nombre de sièges
ARBUSIGNY	2
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	2
LA MURAZ	2
MONNETIER-MORNEX	4
NANGY	3
PERS-JUSSY	5
REIGNIER-ESERY	12
SCIENTRIER	2
<b>Nombre total de sièges</b>	<b>32</b>

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n°2013301-0015 du 28 octobre 2013 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Arve et Salève, à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014 .

Article 3 : La répartition fixée à l'article 1 du présent arrêté vaut jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux en 2026, sauf en cas d'extension du périmètre de la communauté de communes par l'intégration de plusieurs communes ou la modification des limites territoriales d'une commune membre.

Les variations de la population communale constatées en cours de mandat par des recensements authentifiés ne peuvent avoir pour effet de modifier le nombre de sièges attribués à la commune concernée pour la durée du mandat de l'organe délibérant.


Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020.

Article 5 :

- Madame la secrétaire générale de la préfecture,
- M. le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Savoie,
- M. le président de la communauté de communes Arve et Salève,
- Mmes et M. les maires des communes membres de la communauté de communes,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet,  
La secrétaire générale,



Florence GOUACHE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

74\_Pref\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-09-19-004

Arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2019-0045 du  
19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition  
des sièges au sein du conseil communautaire de la

*Arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2019-0045 du 19 septembre 2019 constatant le nombre  
et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération*

**Voironnais Agglomération, à l'occasion du renouvellement**

*municipaux de mars 2020*  
**général des conseils municipaux de mars 2020**



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Annecy, le 19 septembre 2019

Bureau des Contrôles de Légalité et Budgétaire

REF: BCLB/EG/LR

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
*Officier de la Légion d'honneur*  
*Officier de l'Ordre National du Mérite*

### **Arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0045**

constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Annemasse-les Voirois-Agglomération, à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-6-1;
- VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales;
- VU la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale;
- VU la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération;
- VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral;
- VU la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ;
- VU le décret n° 2012-124 du 30 janvier 2012 relatif à la mise en œuvre de diverses dispositions de la loi du 16 décembre 2010;
- VU le décret n° 2018-1328 du 28 décembre 2018 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-Mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre et Miquelon;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2007-3569 du 5 décembre 2007 portant création de la communauté d'agglomération Annemasse-les Voirois-Agglomération, modifié;
- VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2015-0011 du 2 juin 2015 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Annemasse-les Voirois-Agglomération, à l'occasion du renouvellement intégral du conseil municipal de la commune d'Annemasse ;

Adresse postale : Rue du 30ème Régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 ANNECY CEDEX  
Tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

VU les délibérations des conseils municipaux des communes de :

• AMBILLY	23 mai 2019
• ANNEMASSE	27 juin 2019
• BONNE	3 juin 2019
• CRANVES-SALES	8 juillet 2019
• ETREMBIERES	17 juin 2019
• GAILLARD	27 mai 2019
• JUVIGNY	14 mai 2019
• LUCINGES	13 juin 2019
• MACHILLY	11 juin 2019
• SAINT-CERGUES	6 juin 2019
• VETRAZ-MONTHOUX	14 mai 2019
• VILLE LA GRAND	17 juin 2019

se prononçant sur le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire;

CONSIDERANT l'accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres sur le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Annemasse-les Voirons-Agglomération, dans le délai imparti ;

CONSIDERANT de ce fait, que les conditions énoncées à l'article 5211-6-1-I du CGCT sont remplies;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture;

### ARRÊTE

Article 1 : Le nombre total de sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Annemasse-les Voirons-Agglomération, ainsi que le nombre de sièges attribué à chaque commune membre s'établissent comme suit :

Commune	Nombre de sièges
AMBILLY	4
ANNEMASSE	20
BONNE	2
CRANVES-SALES	4
ETREMBIERES	2
GAILLARD	8
JUVIGNY	1
LUCINGES	1
MACHILLY	1
SAINT-CERGUES	3
VETRAZ-MONTHOUX	5
VILLE-LA-GRAND	5
<b>Nombre total de sièges</b>	<b>56</b>

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2015-0011 du 2 juin 2015 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Annemasse-les Voirons-agglomération, à l'occasion du renouvellement intégral du conseil municipal de la commune d'Annemasse.

Article 3 : La répartition fixée à l'article 1 du présent arrêté vaut jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux en 2026, sauf en cas d'extension du périmètre de la communauté d'agglomération par l'intégration de plusieurs communes ou la modification des limites territoriales d'une commune membre.

Les variations de la population communale constatées en cours de mandat par des recensements authentifiés ne peuvent avoir pour effet de modifier le nombre de sièges attribués à la commune concernée pour la durée du mandat de l'organe délibérant.

Article 4 :Le présent arrêté prend effet à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020.

Article 5 :

- Madame la secrétaire générale de la préfecture,
- M. le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Savoie,
- M. le président de la communauté d'agglomération Annemasse-les Voirons-agglomération,
- Mmes et M. les maires des communes membres de la communauté d'agglomération,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet ,  
La secrétaire générale,



Florence GOUACHE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.